



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 1^{er} juillet 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 19 Procurations : 10 Membre excusé : / Votants : 29 Pour : 29

Date convocation : 25/06/2021

Compte rendu affiché le : 6/07/2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Orlane LABAT, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Ana ROLDAN à Françoise BARRERE, Raphaël RIGACCI à Jérôme BOUTELOUP, Olivier CHAPRON à Magali PATINET, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIGAL à Dominique ALM, Morgane CARRA à Magali PATINET, Valentin DE MUER à Magali GRANDSIMON, Isabelle SIMONETTO à Mathilde ESCLASSAN, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET.

Excusé : /

Secrétaire : Fabio VITULLI

<p>N° DEL/2021-044</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p>RESSOURCES HUMAINES</p> <p>CREATION DE QUATRE EMPLOIS AIDES PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)</p> <p><i>Rapporteur :</i> M. Jérôme BOUTELOUP, Maire</p>	<p>Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;</p> <p>Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2020/CUI/2 – SGAR du 30 décembre 2020 fixant le montant de l'aide de l'Etat</p> <p>Monsieur le Maire expose à l'assemblée :</p> <p>Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.</p> <p>La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.</p> <p>Ce dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur d'au moins 45% du SMIC brut, sur la base d'une durée hebdomadaire de 20H sur 12 mois.</p> <p>Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.</p>
--	--

N° DEL/2021-044

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de **20 heures** par semaine, la durée du contrat est de **9 mois** et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

En pratique l'autorité territoriale désigne un tuteur parmi les agents volontaires qualifiés et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans. La mission du tuteur est d'assurer l'accueil et le suivi du salarié pendant toute la durée du contrat, en lien avec le référent désigné par le prescripteur (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Considérant que la ville de Seysses choisit de renforcer sa démarche des parcours emplois compétences pour des missions d'aide relatives :

- A l'accueil de la Mairie, par la création d'un poste d'Agent chargé de l'accueil (permettant aux agents titulaires d'avoir plus de temps disponible pour le suivi des cérémonies, festivités et animations),
- Au Service Culturel/Médiathèque, par la création d'un poste d'Agent polyvalent (permettant de compenser le temps partiel demandé par deux agents),
- Aux Services Techniques, par la création de deux postes d'Agents polyvalents à la voirie (permettant d'intervenir plus fortement sur la propreté de la ville).

Cette période de 9 mois permettra de faire le point sur l'organisation de ces services et de réfléchir à la nécessité de pérennisation ou non de ces emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :

⇒ de **créer** quatre emplois aidés dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » : un emploi d'Agent chargé de l'accueil de la Mairie, un emploi d'Agent Polyvalent au service Culturel/Médiathèque et deux emplois d'Agents polyvalents à la voirie aux services techniques dans les conditions suivantes :

- Durée des contrats : **9 mois**
- Durée hebdomadaire de travail : **20 h**
- Rémunération : **100 % du Smic.**

⇒ d'**autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale ou Pôle Emploi pour ces recrutements, à procéder aux recrutements et à signer tous les documents liés au dispositif « parcours emploi compétences ».

⇒ d'**inscrire** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 2 juillet 2021.


 Le Maire
Jérôme BOUFILOUP